
AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue à l'Hôtel de ville le 7^e jour du mois de juillet 2025, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2025-1217

Règlement établissant un fonds de roulement

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT À BOISCHATEL, CE 22 JUILLET 2025



Amélie Bédard
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Amélie Bédard, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 22^e jour du mois de juillet 2025.



Amélie Bédard
Greffière adjointe